

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 7 juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 2 juillet 2014 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 1

Etaient présents : Isabelle BASLE, Isabelle DUGAST, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Caroline LECLERC, Ronan LE LAYEC, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.

Absent : Mme Céline GEFFRAY, Pascal PETIT, Gaëtan BRARD

Excusé : Mme Julia ESCOFFET Mme Myrtille GOUPIL

Pouvoirs : Madame Myrtille GOUPIL donne pouvoir à Mme Marie-Odile FOUCHER pour la représenter.

Secrétaire : Mme Marie-Odile FOUCHER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2014. Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le maire propose de reporter au conseil municipal du mois de septembre prochain le point sur la création d'un budget annexe pour une opération d'aménagement en centre bourg. L'élaboration de ce budget nécessite de rencontrer M. le Comptable du trésor au préalable.

Ordre du jour :

1. Consultation sur le Schéma de mobilité 2015-2025 du Conseil général : vœu du conseil municipal pour le maintien de la ligne 71
2. Aménagement foncier lié à l'aéroport du Grand Ouest et à sa desserte routière : élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale
3. Pôle Enfance Jeunesse : demande de subvention au titre du FNADT
4. Pôle Enfance Jeunesse : demande de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional
5. Pôle Enfance Jeunesse : demande de subvention au titre du FDSC
6. Restauration : marché de fourniture des repas en liaison froide
7. Finances : décision modificative n°1
8. Présentation du rapport d'activités 2013 de la CCEG
9. Intercommunalité : présentation du projet de mandat 2014-2020
10. Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat,
11. Affaires diverses

Consultation sur le Schéma de mobilité 2015-2025 du Conseil général :
vœu du conseil municipal pour le maintien de la ligne 71

Le 17 décembre 2013, les intercommunalités du département ont été conviées par le Pôle métropolitain pour une première présentation des perspectives de desserte du réseau de transport « Lila » pour la période 2015-2025. Les orientations générales de l'offre de transport pour ces dix prochaines années ont été présentées et approuvées les 23 et 24 juin dernier par l'assemblée départementale.

Les communes ont été peu informées des projets et aucune information officielle de la part du Département, en amont de la session des 23 et 24 juin, n'est parvenue aux communes. Suite aux interventions des élus communautaires, notamment de Mr Jean-Luc BESNIER, Vice-président en charge des mobilités, et des maires des communes de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne et Fay-de-Bretagne auprès du Président du conseil général, une réunion sera finalement organisée le 11 juillet 2014 avec les acteurs précités.

Le Nord-ouest de l'agglomération nantaise est notamment impacté d'une part par le nouveau réseau du tram-train Nantes-Châteaubriant et d'autre part par la perspective de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

En l'état actuel des informations dont nous disposons, il apparaît que la ligne 71 desservant les communes respectives de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne et Fay-de-Bretagne soit amenée à disparaître à partir de 2017, laissant le bourg de la Pâquelais, celui de Notre-Dame-des-Landes et celui de Fay-de-Bretagne sans aucune offre de transport en commun par ligne régulière et proposant un itinéraire de rabattement sur Héric qui allonge le temps de transport de Notre-Dame-des-Landes. Ces trois communes souffrent déjà de la fermeture de fait de la RD 281 à la circulation et des aléas liés à la ZAD aéroport. De plus, depuis des années, les différentes collectivités porteuses du projet d'aéroport indiquent qu'elles seront vigilantes à veiller à ne pas dégrader le cadre de vie et à apporter des compensations aux communes impactées par l'implantation de l'aéroport. La disparition de la ligne 71 serait un signe avant l'heure qui irait totalement à l'inverse de ce message et qui risque d'être mal interprété par l'ensemble des élus locaux et de la population.

Aussi, considérant les éléments précités,

Considérant la mobilisation des usagers et citoyens contre la suppression de la ligne 71, via une pétition qui recueille plus de 900 signatures,

Considérant l'importance de l'équilibre des territoires et du maintien des services publics locaux,

Il est présenté de façon concomitante à chaque conseil municipal des communes de Vigneux-de-Bretagne, de Fay-de -Bretagne et de Notre-Dame-des-Landes un vœu qui sera adressé à Monsieur le Président du Conseil général.

Monsieur Bruno SIEBENHUNER demande si la question de rentabilité est la seule motivation du Conseil général pour proposer un tel schéma de mobilité;

Monsieur Ronan LE LAYEC pense qu'il est nécessaire de rester vigilant même si le Conseil général affirme maintenir la ligne 71.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DE RAPPELER** leur attachement au maintien d'une ligne de desserte en transport en commun qui desserve les bourgs de La Pâquelais, Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne,
- **DE RAPPELER** que l'actuelle ligne de transport est très utilisée (les matins et soirs en particulier) par des salariés, des lycéens et des collégiens, dont les lycées et les collèges de référence se situent à Nantes,
- **D'INVITER** Le Conseil général à tenir compte du fait que la présence de réseau de transport en commun fait partie intégrante des attentes de la population en terme de maillage du territoire, et d'égal accès au service public. En ce sens, le Conseil municipal rappelle que plus de 200.000 déplacements s'effectuent par jour entre Nantes et son aire urbaine (*source : AURAN – « Flux de déplacements des habitants de l'aire urbaine nantaise », 2012*) et que la suppression d'une offre en transport en commun viendrait encore congestionner un peu plus l'agglomération nantaise

Aménagement foncier lié à l'aéroport du Grand Ouest et à sa desserte routière : élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale

Suite aux dernières élections municipales et conformément aux dispositions des articles L 121-6 et R 121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, Monsieur le Maire a été invité par Monsieur le Président du Conseil Général à faire procéder par le nouveau Conseil Municipal à une élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, Treillières, Grandchamp-des-Fontaines, Le-Temple-de-Bretagne et Fay-de-Bretagne, liée à l'aéroport du Grand-Ouest – Notre-Dame-des-Landes et à sa desserte routière.

Doivent être élus, en application de l'article L 121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, trois propriétaires (exploitants ou non) de biens fonciers non bâtis, dont deux titulaires et un suppléant.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 22 mai 2014 soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Presse Océan et Ouest France du 28 mai 2014.

Se sont portés candidats à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- 1 – Monsieur René HERIDEL, Le Chantier Frais, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES,
- 2 – Monsieur Louis CERCLERON, Le Plessis, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES, (tél :
- 3 – et Monsieur Julien DURAND, 4 rue Pierre Civel, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES,

Qui sont, en application de l'article R 121-18 du décret du 30 mars 2006 et sous réserve des conventions internationales, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers sur le territoire de la commune.

Aucun autre candidat ne s'est porté candidat dans les délais prescrits.

Deux candidatures ont été déposées hors délai.

M. MAILLARD se dit déçu par cette situation et regrette que les exploitants concernés ne se soient pas manifestés dans les délais.

Etant donné que ne peuvent être élus par le Conseil Municipal les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture pour représenter les exploitants au sein de la nouvelle Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, la liste des candidats est ainsi arrêtée :

- 1 – Monsieur René HERIDEL, Le Chantier Frais, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES,
- 2 – Monsieur Louis CERCLERON, Le Plessis, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES, (tél :
- 3 – et Monsieur Julien DURAND, 4 rue Pierre Civel, 44130 NOTRE-DAME-DES-LANDES,

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ; 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

1^{er} siège titulaire : M. René HERIDEL 9 voix,

2^{ème} siège titulaire : M. Louis CERCLERON 7 voix,

3^{ème} siège suppléant : M. Julien DURAND 10 voix,

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, M. René HERIDEL, M. Louis CERCLERON sont élus membres titulaires et M. Julien DURAND est élu membre suppléant.

Le Pôle Enfance jeunesse regroupera les services suivants : accueil périscolaire, centre de loisirs, multi-accueil, relais assistantes maternelles et salle de psychomotricité.

Construction en trois phases :

Tranche ferme

Phase 1 : accueil périscolaire – Accueil de loisirs

Phase 2 : salle de psychomotricité

Tranche conditionnelle

Phase 3 : Multi-accueil

Les objectifs poursuivis :

PHASE 1 :

Augmenter l'offre de service 3 - 11 ans (phase 1)

La commune offre aux familles un service d'accueil périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement. La fréquentation de ces deux structures est en constante augmentation, l'accueil périscolaire nécessite la réalisation d'un bâtiment adapté répondant aux besoins de la population.

Agrandir la restaurant municipal (phase 1)

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs utilisent actuellement des salles annexées au restaurant municipal. Le nombre d'élèves fréquentant le restaurant municipal augmente de manière régulière. Aujourd'hui cette structure nécessite d'ouvrir des salles de restauration supplémentaires pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions et anticiper sur une prochaine saturation des locaux au regard de l'application des règles de sécurité.

Les salles libérées par le transfert des services APS et ALSH dans le Pôle Enfance Jeunesse serait réaménagées pour agrandir le restaurant municipal.

PHASE 2 :

Créer une salle de psychomotricité 3- 6ans (phase 2)

La réalisation d'une salle de psychomotricité répond aux besoins des élèves des maternelles des deux écoles de la commune. Les établissements scolaires ne disposent pas de salle dédiée pour cette activité d'éveil et d'expression corporelle des tous petits.

Cette salle serait également ouverte aux associations qui proposent des activités pour les enfants de moins de 6 ans écoles.

PHASE 3 :

Créer un local adapté à la petite enfance 0 - 3 ans (phase 3)

La commune de Notre-Dame-des-Landes bénéficie d'un service Relais Assistantes Maternelles intercommunal répondant ainsi aux besoins du territoire des communes de Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne et Vigneux-de-Bretagne. Ce service ne dispose aujourd'hui d'aucun lieu spécifique adapté pour accueillir les professionnels de la petite enfance et les enfants.

De plus, la création d'un multi-accueil offrira aux parents un service de garde supplémentaire en complément du réseau des assistantes maternelles.

BUDGET GLOBAL : phases 1, 2 et 3			
Dépenses		Recettes	
Travaux terrain	2 154 927,50 €	CAF	332 000,00 €
Notaire	166 000,00 €	CAF création de places	57 000,00 €
AMO	15 730,00 €	FNADT	280 000,00 €
espaces extérieurs	76 200,00 €	DETR	122 500,00 €
concours MOE	112 000,00 €	réserve parlementaire	26 000,00 €
concours jury	16 000,00 €	FDSC	93 560,00 €
MOE	1 181,70 €	Region NCR	515 111,00 €
OPC	256 600,00 €	Sous-total	1 426 171,00 €
CT	28 000,00 €	FCTVA	478 096,81 €
CSPS	13 990,00 €	Sous total	478 096,81 €
études géotechniques	7 441,00 €	Autofinancement	1 341 077,88 €
géomètre	6 690,00 €	Prêt CAF	48 000,00 €
Assurances	27 621,48 €	Emprunt	400 000,00 €
Repro + publicite	15 000,00 €		
Honoraires divers	100 000,00 €		
Mobiliers	90 000,00 €		
	3 088 081,68 €		
TVA	605 264,01 €		
TTC	3 693 345,69 €	Total	3 693 345,69 €

Plan de financement prévisionnel				
tranche ferme				
Dépenses HT		Recettes		%
Travaux (hors VRD et aménagt ext)	1 490 700,00 €	CAF	112 000,00 €	5,36%
terrain 1	50 285,45 €	CAF création de places	15 000,00 €	0,72%
terrain 2	124 456,30 €	FNADT	280 000,00 €	13,41%
AMO	62 400,00 €	DETR	0,00 €	
		réserve parlementaire	26 000,00 €	1,24%
concours MOE	16 000,00 €	FDSC	93 560,00 €	4,48%
concours jury	1 181,70 €	NCR (Région)	515 111,00 €	24,66%
MOE	254 756,80 €	Sous-total	1 041 671,00 €	49,87%
CT	10 982,15 €			
CSPS	5 841,19 €			
études G11	1 690,00 €			
études G12	3 000,00 €			
géomètre	700,00 €			
		Commune	499 022,59 €	23,89%
Repro + publicite	10 000,00 €	Emprunts	500 000,00 €	23,94%
Mobiliers estimatif	56 700,00 €	Prêt CAF	48 000,00 €	2,30%
Total HT	2 088 693,59 €	Sous total	1 047 022,59 €	50,13%
Total HT	2 088 693,59 €	Total	2 088 693,59 €	

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter le Fonds National d'Aménagement et de Développement auprès des services de l'Etat pour subventionner la tranche ferme de cette opération

Pôle Enfance Jeunesse demande de subvention au titre du Nouveau Contrat Régional

Le Pôle Enfance jeunesse regroupera les services suivants : accueil périscolaire, centre de loisirs, multi-accueil, relais assistantes maternelles et salle de psychomotricité.

Construction en trois phases :

Tranche ferme

Phase 1 : accueil périscolaire – Accueil de loisirs

Phase 2 : salle de psychomotricité

Tranche conditionnelle

Phase 3 : Multi-accueil

Les objectifs poursuivis :

PHASE 1 :

Augmenter l'offre de service 3 - 11 ans (phase 1)

La commune offre aux familles un service d'accueil périscolaire et de centre de loisirs sans hébergement. La fréquentation de ces deux structures est en constante augmentation, l'accueil périscolaire nécessite la réalisation d'un bâtiment adapté répondant aux besoins de la population.

Agrandir la restaurant municipal (phase 1)

L'accueil périscolaire et le centre de loisirs utilisent actuellement des salles annexées au restaurant municipal. Le nombre d'élèves fréquentant le restaurant municipal augmente de manière régulière. Aujourd'hui cette structure nécessite d'ouvrir des salles de restauration supplémentaires pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions et anticiper sur une prochaine saturation des locaux au regard de l'application des règles de sécurité.

Les salles libérées par le transfert des services APS et ALSH dans le Pôle Enfance Jeunesse serait réaménagées pour agrandir le restaurant municipal.

PHASE 2 :

Créer une salle de psychomotricité 3- 6ans (phase 2)

La réalisation d'une salle de psychomotricité répond aux besoins des élèves des maternelles des deux écoles de la commune. Les établissements scolaires ne disposent pas de salle dédiée pour cette activité d'éveil et d'expression corporelle des tous petits.

Cette salle serait également ouverte aux associations qui proposent des activités pour les enfants de moins de 6 ans écoles.

PHASE 3 :

Créer un local adapté à la petite enfance 0 - 3 ans (phase 3)

La commune de Notre-Dame-des-Landes bénéficie d'un service Relais Assistantes Maternelles intercommunal répondant ainsi aux besoins du territoire des communes de Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne et Vigneux-de-Bretagne. Ce service ne dispose aujourd'hui d'aucun lieu spécifique adapté pour accueillir les professionnels de la petite enfance et les enfants.

De plus, la création d'un multi-accueil offrira aux parents un service de garde supplémentaire en complément du réseau des assistantes maternelles.

BUDGET GLOBAL : phases 1, 2 et 3			
Dépenses		Recettes	
Travaux	2 154 927,50 €	CAF	332 000,00 €
terrain	166 000,00 €	CAF création de places	57 000,00 €
Notaire	15 730,00 €	FNADT	280 000,00 €
AMO	76 200,00 €	DETR	122 500,00 €
espaces extérieurs	112 000,00 €	réserve parlementaire	26 000,00 €
concours MOE	16 000,00 €	FDSC	93 560,00 €
concours jury	1 181,70 €	Region NCR	515 111,00 €
MOE	256 600,00 €	Sous-total	1 426 171,00 €
OPC	28 000,00 €		
CT	13 990,00 €	FCTVA	478 096,81 €
CSPS	7 441,00 €		
études géotechniques	6 690,00 €	Sous total	478 096,81 €
géomètre	700,00 €		
Assurances	27 621,48 €	Autofinancement	1 341 077,88 €
Repro + publicite	15 000,00 €	Prêt CAF	48 000,00 €
Honoraires divers	100 000,00 €	Emprunt	400 000,00 €
Mobiliers	90 000,00 €		
	3 088 081,68 €		
TVA	605 264,01 €		
TTC	3 693 345,69 €	Total	3 693 345,69 €

Plan de financement prévisionnel				
tranche ferme				
Dépenses HT		Recettes		%
Travaux (hors VRD et aménag ext)	1 490 700,00 €	CAF	112 000,00 €	5,36%
terrain 1	50 285,45 €			
terrain 2	124 456,30 €	CAF création de places	15 000,00 €	0,72%
		FNADT	280 000,00 €	13,41%
AMO	62 400,00 €	DETR	0,00 €	
		réserve parlementaire	26 000,00 €	1,24%
concours MOE	16 000,00 €	FDSC	93 560,00 €	4,48%
concours jury	1 181,70 €	NCR (Région)	515 111,00 €	24,66%
MOE	254 756,80 €	Sous-total	1 041 671,00 €	49,87%
CT	10 982,15 €			
CSPS	5 841,19 €			
études G11	1 690,00 €			
études G12	3 000,00 €			
géomètre	700,00 €			
		Commune	499 022,59 €	23,89%
Repro + publicite	10 000,00 €	Emprunts	500 000,00 €	23,94%
Mobiliers estimatif	56 700,00 €	Prêt CAF	48 000,00 €	2,30%
Total HT	2 088 693,59 €	Sous total	1 047 022,59 €	50,13%
Total HT	2 088 693,59 €	Total	2 088 693,59 €	

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une aide pour la réalisation de la tranche ferme auprès du Conseil régional au titre du Nouveau Contrat Régional pour subventionner la tranche ferme de cette opération

Salle de psychomotricité : demande de subvention au titre du FDSC

Créer une salle de psychomotricité 3- 6ans

La réalisation d'une salle de psychomotricité répond aux besoins des élèves des maternelles des deux écoles de la commune. Les établissements scolaires ne disposent pas de salle dédiée pour cette activité d'éveil et d'expression corporelle des tous petits.

Cette salle pourrait également ouverte aux associations qui proposent des activités pour les enfants de moins de 6 ans écoles.

Elle sera réalisée en extension de l'accueil de loisirs et constituera ainsi la pôle enfance jeunesse avec l'ajout d'un multi-accueil à moyen terme.

Plan de financement prévisionnel				
Pôle Enfance Jeunesse				
salle psychomotricité				
Dépenses HT		Recettes		%
Travaux (hors VRD et aménagt ext)	368 658,88 €	CAF	0,00 €	0,00%
terrain 1	12 435,89 €			
terrain 2	30 778,78 €	CAF création de places	0,00 €	0,00%
		FNADT	69 245,65 €	13,52%
AMO	15 431,89 €	DETR	0,00 €	
		réserve parlementaire	6 429,95 €	1,26%
concours MOE	0,00 €	FDSC	93 560,00 €	18,26%
concours jury	0,00 €	NCR (Région)	127 389,98 €	24,87%
MOE	63 002,86 €	Sous-total	296 625,58 €	57,90%
CT	2 715,95 €			
CSPS	1 444,56 €			
études G11	417,95 €			
études G12	741,92 €			
géomètre	173,11 €			
		Commune	215 671,50 €	42,10%
Repro + publicite	2 473,06 €	Emprunts	123 652,94 €	24,14%
Mobiliers estimatif	14 022,24 €	Prêt CAF	0,00 €	0,00%
Total HT	512 297,08 €	Sous total	339 324,44 €	66,24%
Total HT	512 297,08 €	Total	512 297,08 €	

DÉCISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel pour la construction d'une salle de psychomotricité en extension de l'accueil de loisirs
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre du Fonds Départemental de Solidarité des Communes.

Restauration : marché de fourniture des repas en liaison froide

La municipalité a engagé une procédure de renouvellement du marché de Fourniture des repas le 21 mai 2014.

La date de remise des offres a été fixée au 12 juin 2014.

Deux offres ont été déposées.

Une analyse des propositions a été réalisée le 16 juin 2014 par les membres de la commission des affaires scolaires avec la participation de la Responsable de la restauration municipale.

Le 2 juillet 2014, une audition a permis aux candidats d'apporter certaines précisions faisant partie de leur offre de prix et de développer les aspects qui leur paraissaient les plus importants dans leur proposition.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants :

Qualité des prestations : 40%

Prix des prestations : 40 %

Démarche environnementale et sociale : 20 %

Classement des offres après analyse :

N°ordre	Nom
1	RESTORIA – Angers (49)
2	OCEANE DE RESTAURATION – Vannes (56)

La commission des affaires scolaires propose de retenir l'entreprise RESTORIA 12 RUE Georges Mandel Parc de l'Angevinière à ANGERS (49) pour un montant de 92 136.11 € TTC (hors goûters), qui répond le mieux aux critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de fourniture de repas en liaison froide avec RESTORIA d'Angers (49).

Finances : décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les modifications qu'il convient d'apporter au budget en prévision des dépenses non prévues lors du vote du budget primitif.

Fonctionnement					
Dépenses		désignation	montant	Dépenses	
		désignation	montant		
6135		location mobilière	5 533,44 €	22	dépenses imprévues
61522		travaux bâtiments (électricité modulaire)	2 464,92 €		
61522		travaux bâtiments (installation modulaire)	9 561,60 €	23	virement section investissement
6248		transport de biens -divers	1 560,00 €		
627		services bancaires (ligne de trésorerie)	1 125,00 €		
Total			20 244,96 €	Total	
Investissement					
Dépenses		désignation	montant	Dépenses	
		désignation	montant		
Opération 66		Cantine et école		20 Dépenses imprévues	
2183		matériel informatique	-780,00 €		
2184		meublier (lits)	894,73 €		
2184		meublier nouvelle classe	3 900,00 €		
2188		meublier (réfrigérateur)	500,00 €		
2313		construction (clôture)	3 810,00 €		
Opération 73		Mairie			
2183		meublier informatique	780,00 €		
Opération 79		Activités sportives - tennis/boulodrome			
2315		installation matériel	-500,00 €		
Opération 90		Maison des jeunes			
2182		matériel de transport	13 900,00 €		
Opération 94		Cimetière			
2313		construction (mur et columbarium)	4 130,00 €		
Opération 92		Pôle Enfance Jeunesse			
2313		construction	-67 999,73 €		
275		Dépôt et cautionnement	4 160,00 €		
2763		autres créances immobilisés (nouveau budget)	23 000,00 €		
Total			-14 205,00 €		
Recettes					
Opération 87		désignation	montant		
		désignation	montant		
Opération 87		Révision du POS			
1328		Autres Agence de l'eau	1 635,00 €		
021		virement section de fonctionnement	-15 840,00 €		
Total			-14 205,00 €		

Ces dépenses seront à engager :

- pour la pose et la location de modulaires pour l'école Marcel Pagnol,
- pour l'achat du mobilier dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe,
- pour l'achat de lits supplémentaires pour les élèves de petite et moyenne section,
- pour l'acquisition d'un minibus pour le transport des jeunes,
- pour une extension du columbarium dans le cimetière,
- pour une subvention pour l'ouverture du nouveau budget annexe créé pour une opération d'aménagement de l'îlot rue Beausoleil.

Mme Isabelle BASLE se demande si ce projet a vraiment été acté.

M. Jean-Paul NAUD rappelle à l'assemblée l'historique du dossier en corrélation avec l'aménagement du centre bourg au niveau des terrains autour du presbytère.

Pour Mme Isabelle BASLE la somme virée sur ce nouveau budget est importante.

Monsieur Patrick MAILLARD pense que ces terrains auraient pu être donnés à une société d'aménagement.

Mme Caroline LECLERC précise que ces sociétés estiment que ce type d'opération n'est pas intéressant économiquement. Le coût du terrain nu est trop élevé.

Mme Isabelle BASLE estime que tous les éléments n'ont pas été recueillis pour apprécier quel est le scénario le plus intéressant pour la commune. La décision lui semble précipitée.

Pour M. Laurent PAPIN, le projet n'est pas figé.

M. Ronan LE LAYEC s'interroge sur la réussite de cette opération. L'acquisition des terrains et la pose d'une clôture représente une somme importante qui engage de l'argent public.

Mme Isabelle BASLE pense que le propriétaire des parcelles a un niveau d'exigence important par rapport au type de clôture à réaliser.

Mme Caroline LECLERC ajoute que ce propriétaire a également un projet personnel d'aménagement qu'il pourrait engager sans y intégrer la parcelle communale qui se trouverait alors enclavée.

Monsieur Ronan LE LAYEC demande que le vote de la décision modificative soit réalisé opération par opération sur la section investissement.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, les modifications apportées à la section de fonctionnement selon le tableau ci-dessus,
- **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les modifications apportées en section d'investissement sur les opérations 66, 73, 79, 87, 90, 92 et 94 et sur l'article 275 (dépôt et cautionnement),
- **ADOpte** en dépenses de la section d'investissement le virement sur nouveau budget annexe (article 2763) :

POUR : 6 voix

CONTRE : 4 voix (R. LE LAYEC, I. BASLE, I. DUGAST, L. PAPIN)

ABSTENTION : 5 voix (P. OLIVIER, M.O. FOUCHER, S. HERAULT, M. GOUPIL, I. KHALDI-PROVOST)

Présentation du rapport d'activités 2013 de la CCEG

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée de faire partager leurs observations suite à la prise de connaissance du rapport d'activité de l'année 2013 de la CCEG.

M. Philippe OLIVIER souhaiterait que les métaux puissent être récupérés sur des créneaux horaires élargis. Il s'inquiète de retrouver autant de métaux dans les fossés bordant son exploitation. Les dépôts sont réalisés lorsque la déchetterie refuse ces métaux que les usagers apportent en dehors des jours d'ouverture.

Pour M. Ronan LE LAYEC, c'est un problème de civisme des personnes.

M. Jean-Paul NAUD, précisent que ces journées d'ouverture testées sur une année ont été mises en place pour que les bennes soient vidées le soir même, le prestataire ne pouvant pas venir tous les jours.

Mme Isabelle BASLE souhaiterait que les usagers soient redirigés vers une autre déchetterie sans qu'ils aient à repartir avec les métaux sans avoir pu les déposer.

Intercommunalité : présentation du projet de mandat 2014-2020

Construction du projet de mandat 2014 – 2020

Contexte et enjeux

Afin de fédérer les énergies dans un sens commun, de donner une lisibilité de l'action communautaire aux habitants et partenaires et dans la perspective de pouvoir rendre compte de la tenue des engagements pris, il est nécessaire de définir clairement les objectifs du mandat dès son démarrage. C'est à partir de ces objectifs et sa traduction en projets à mener

pour le mandat que pourra se décliner l'organisation politique sous la forme de commissions. Chacune des commissions aura alors une feuille de route claire, dont elle pourra suivre la mise en oeuvre et la réajuster si nécessaire.

La construction du projet de mandat s'inscrit dans la continuité du projet de territoire, qui a donné un sens à l'action publique locale. Ce projet de territoire, nourri par les différentes politiques mises en oeuvre depuis son adoption, et revisité à la lumière du développement durable dans le cadre d'un Agenda 21, reste la colonne vertébrale de l'action communautaire. Néanmoins la construction collective du projet de mandat 2014 2020 permettra de mettre l'accent sur des objectifs prioritaires compte tenu des orientations politiques souhaitées par les nouveaux élus et des contraintes et opportunités internes et externes au territoire.

Les élus communaux seront associés à cette démarche de construction du projet de mandat, dans le respect des valeurs de solidarité, de coopération, de respect et d'écoute, valeurs inscrites dans la future charte des valeurs.

Parallèlement à cette réflexion sur le projet de mandat, une stratégie concertée de développement territorial durable sera définie de manière concertée, en associant la société civile, afin de répondre à un appel à candidature Leader. Les fonds européens qui pourront être ainsi obtenus pour la durée du mandat (2014-2020) auront vocation à aider la mise en oeuvre de la politique publique, en y associant davantage les forces vives du territoire.

La démarche LEADER : contexte et enjeux

Dans un contexte général de raréfaction des dotations financières nationales, les enveloppes financières et la méthodologie d'intervention de la démarche LEADER offrent au territoire une marge de manœuvre supplémentaire pour contribuer à mettre en oeuvre le développement local et le projet de territoire. La démarche LEADER propose en effet un accompagnement financier pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement territorial durable, sur des volets complémentaires au financement des contrats de territoire et financements nationaux sectoriels, et selon une approche qui favorise la mobilisation d'autres acteurs pour concourir à la mise en oeuvre de cette stratégie. Il s'agit donc d'un double-atout pour le territoire :

- une **aide financière des fonds européens** complémentaire aux aides précitées ;
- **l'implication et la participation d'autres acteurs – y compris des acteurs privés – à la définition et la mise en oeuvre du projet de territoire**, c'est-à-dire une mutualisation des ressources du territoire pour une stratégie commune.

Il s'agit également d'une démarche qui stimule **l'innovation sur les territoires** privilégiant les approches innovantes, expérimentales pour la mise en oeuvre du développement local.

La possibilité de candidater à cette démarche LEADER est ouverte dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020, dont une grande partie est maintenant gérée par les Régions. La Région des Pays-de-la-Loire a donc lancé un appel à candidatures pour les territoires ruraux et périurbains afin d'allouer un maximum de ces fonds européens dans une approche territoriale, avec une logique de développement local intégré (en opposition à une logique de guichet). Cette démarche se veut complémentaire avec la contractualisation régionale dans le cadre des Nouveaux Contrats Régionaux et idéalement en appui sur les mêmes périmètres de territoire. La Région des Pays de la Loire précise également que l'inscription dans une démarche LEADER permettra d'accéder plus facilement aux autres fonds européens qu'elle gère.

<p>Motion de soutien à l'action de l'AMF concernant la baisse des dotations de l'Etat</p>

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'A.M.F. a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'A.M.F., association pluraliste forte de ses 36.000 habitants communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'A.M.F. prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Notre-Dame-des-Landes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble », par des investissements utiles qui ne relèvent aucunement de dépenses somptuaires,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Notre-Dame-des-Landes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

DECISION

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Landes à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **SOUTIENT** les demandes de l'A.M.F pour :
 1. Un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
 2. L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

3. La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Affaires diverses

Motocross :

M.Yannick TOULOUX informe l'assemblée que le terrain de motocross a obtenu son homologation. Ainsi, la manifestation sportive s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Il est proposé qu'un courrier soit adressé à la Sous- préfète pour la remercier de son intervention sur ce dossier.

Voirie

Les travaux du programme d'aménagement de la voirie communale vont débuter le 15 juillet 2014.

Urbanisme

Le problème des trottoirs gravillonnés dans la ZAC des Tanerettes est abordé. Il convient de se déterminer sur un autre type de revêtement (ex : enrobé couleur sable). Le choix des élus doit être porté à la connaissance de M. IVAL ayant en charge pour la SELA de l'aménagement de la ZAC.

Sur la 1^{ère} tranche, un balayage des trottoirs est nécessaire pour retirer l'ensemble des gravillons.

Sports

M. Yannick TOULOUX signale une fuite au niveau du ballon eau chaude installé en 1996 dans le complexe sportif. La membrane est à remplacer. Deux devis vont être demandés (l'un pour le remplacement de la membrane, l'autre pour le remplacement du chauffe-eau).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h35.

Isabelle BASLE	Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST	Julia ESCOFFET
Marie-Odile FOUCHER	Céline GEFFRAY	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC	Ronan LE LAYEC	Patrick MAILLARD
Pierrick MARAIS	Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN
Pascal PETIT	Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX	